

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Douzième réunion Genève, 29-31 mai 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire :

Promotion et mise en œuvre de la Déclaration d'engagement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa session extraordinaire sur le VIH/SIDA (UNGASS)

Résumé de synthèse

En juin 2001, les Nations Unies ont tenu une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA (UNGASS), destinée à faire date, et au cours de laquelle 189 Etats Membres ont adopté une Déclaration d'engagement. Ce texte est un appel à l'action lancé à l'intention de nombreux partenaires afin qu'ils s'engagent à agir dans dix domaines particulièrement importants. Alors que la responsabilité principale de la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration incombe en tout premier lieu aux gouvernements, le système des Nations Unies a un rôle clé à jouer en apportant son appui à la mise en œuvre et en suivant de près la réalisation des buts et des objectifs énoncés dans la Déclaration.

Le présent document décrit les mesures prises dans le sens d'une mise en œuvre intégrale de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS et présente les indicateurs mis au point pour mesurer de façon continue les progrès obtenus dans la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration.

Le CCP a pour tâche de :

- Passer en revue les mesures prises ou prévues afin d'assurer la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement, et
- D'approuver les 19 indicateurs proposés pour contrôler les progrès réalisés dans cette mise en œuvre.

I. Introduction

En juin 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une session extraordinaire sur le VIH/SIDA, dont l'objectif était de passer en revue et d'aborder la totalité des problèmes posés par le VIH/SIDA et d'intensifier l'action menée sur le plan international pour lutter contre l'épidémie et mobiliser les ressources nécessaires. Au cours de la session extraordinaire, les Etats Membres ont exprimé la profonde préoccupation que leur inspirent l'ampleur et l'impact dévastateur de la pandémie de VIH/SIDA, lesquels constituent une urgence mondiale et représentent une des plus graves menaces envers la vie et la dignité de l'homme en sapant les efforts de développement social et économique réalisés à travers le monde. Les délégués ont souligné que l'intensification de la propagation du VIH/SIDA représenterait un sérieux obstacle à la réalisation des objectifs de développement mondial adoptés lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies.

Pendant la session extraordinaire, 189 Etats Membres des Nations Unies, représentés notamment par de nombreux chefs d'Etat, se sont engagés à œuvrer dans le sens des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration d'engagement. Celle-ci en appelle à une action mondiale et nationale dans dix domaines clés : implication au plus haut niveau; prévention; soins, appui et traitements; le VIH/SIDA et les droits de l'homme; mieux protéger les personnes vulnérables; les enfants rendus orphelins et vulnérables par le VIH/SIDA; réduire l'impact social et économique; recherche et développement; le VIH/SIDA dans les régions touchées par les conflits et les catastrophes naturelles; et ressources. Les gouvernements devront formuler et mettre en œuvre des politiques nationales efficaces dans ces domaines. Des initiatives lancées à l'échelle mondiale et régionale viendront renforcer et compléter les actions menées au niveau national.

Le présent rapport sur le suivi donné à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA poursuit un double objectif : 1) passer en revue les mesures prises ou prévues en vue d'assurer la mise en œuvre la plus complète possible de la Déclaration d'engagement ; et 2) présenter les indicateurs mis au point aux fins de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et des objectifs de la Déclaration.

II. Mesures prises en vue de promouvoir une mise en œuvre intégrale de la Déclaration d'engagement

L'approche définie en vue d'assurer la mise en œuvre la plus complète possible de la Déclaration d'engagement est fondée sur trois principes :

• La mise en œuvre de la Déclaration d'engagement est la responsabilité de tous

La Déclaration d'engagement est d'envergure mondiale et requiert un suivi dans tous les pays, et sa mise en œuvre dépend de la collaboration sans restriction des gouvernements, de la société civile et du système des Nations Unies. Les gouvernements sont les principaux responsables de la mise en œuvre des buts et objectifs de la Déclaration, y compris la mesure des indicateurs agréés ainsi que l'examen régulier des progrès réalisés dans leur exécution. Ces examens devraient se fonder sur une large consultation avec l'ensemble des parties prenantes et leurs résultats devraient être largement diffusés. Les gouvernements donateurs assument la responsabilité supplémentaire de fournir un soutien financier et technique aux efforts des pays en développement, tout en encourageant les actions menées par le système des Nations Unies et en favorisant la promotion des buts de la Déclaration dans les forums internationaux.

L'engagement de **la société civile** est primordial pour le suivi de l'UNGASS. Les divers groupes de la société civile ont le pouvoir à la fois de stimuler l'action nationale et d'exercer une influence en

tant qu'acteurs indépendants. Les réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA ou de personnes soumises à des risques importants (consommateurs de drogues injectables, hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, professionnel(le)s du sexe) ont un rôle particulièrement important à jouer. La mobilisation sociale indispensable pour atteindre les buts les plus importants de la Déclaration ne peut exister que si la société civile s'engage de façon durable et significative.

Le système des Nations Unies a adopté la Déclaration en tant que cadre de son action au niveau des pays. L'ONUSIDA mène le jeu, les Coparrainants et le Secrétariat assumant une responsabilité particulière dans leurs domaines respectifs de compétences¹. Ces organismes ne détiennent pas la responsabilité exclusive de ces divers domaines, mais chacun d'entre eux a l'opportunité de jouer un rôle consistant à faciliter la promotion, le soutien et le suivi dans l'accomplissement de buts bien définis. En ce qui le concerne, le Secrétariat de l'ONUSIDA facilitera l'action dans des domaines clés non appréhendés par d'autres institutions des Nations Unies, no tamment ceux des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des professionnel(le)s du sexe et de l'évaluation de la planification des programmes à l'échelle mondiale, et apportera son soutien aux autres partenaires ainsi que la coordination de l'ensemble de leurs actions.

• Renforcement des capacités, des mécanismes et des processus existants

Toujours dans l'esprit qui avait présidé à la préparation de l'UNGASS, les actions à venir devraient renforcer les capacités, mécanismes et processus existants. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux programmes nationaux, groupes thématiques des Nations Unies ou initiatives mondiales, mais de donner une cohérence aux buts de la Déclaration au sein des activités considérées comme les plus importantes des gouvernements, des institutions des Nations Unies et des groupes de la société civile, notamment le secteur privé. On devrait pouvoir reconnaître distinctement les objectifs de la Déclaration dans les plans de développement national, les textes concernant les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et ceux du Centre d'Aide au Développement des Nations Unies (UNDAFs) ainsi que dans les plans d'action non gouvernementale. La Déclaration devrait fournir un cadre permettant de progresser dans un large éventail de domaines, y compris ceux auxquels se réfèrent ses dix sections principales.

• La Déclaration en tant qu'instrument d'unification et de motivation

La Déclaration d'engagement fournit une occasion unique de plaidoyer et d'action. Elle aborde sans détours un certain nombre de questions difficiles, même si parfois elle demeure en retrait de ce que nous aurions souhaité dans un ou deux domaines (par exemple en ce qui concerne les groupes vulnérables). Telle qu'elle est, la Déclaration peut servir à définir un terrain d'entente entre des groupes qui ne collaborent généralement pas. Elle peut représenter une force unificatrice dans un

¹ Ainsi, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) s'occupe des orphelins et des enfants vulnérables ; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de gouvernance et de planification pour le développement ; le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) des programmes de distribution de préservatifs pour la prévention du VIH chez les jeunes ; le Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues (PNUCID) de la consommation de drogues injectables ; l'Organisation internationale du Travail (OIT) du VIH/SIDA dans le monde du travail ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) des questions d'éducation ; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) des soins et du soutien sanitaires ainsi que de la prévention de la transmission du VIH parmi les femmes enceintes, les mères et les enfants ; la Banque mondiale de l'évaluation des programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA ainsi que de l'impact économique de la maladie ; et le Secrétariat de l'ONUSIDA des questions touchant les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe et l'évaluation de la planification des programmes mondiaux de lutte contre le VIH/SIDA.

monde trop souvent divisé lorsqu'il s'agit de faire face aux défis, à l'ampleur et à la gravité du SIDA.

Lors d'une réunion en avril 2002, le Comité des Organismes coparrainants a donné son aval à ces principes ainsi que son accord à une série de mesures dans les quatre domaines clés figurant au tableau 1. Ce sont : le plaidoyer (par exemple en inscrivant les principes de la Déclaration à l'ordre du jour des grandes conférences internationales) ; les orientations normatives et le soutien opérationnel (par exemple la formulation d'un guide opérationnel à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires mettant en oeuvre les stratégies et les mesures visant à faire avancer les éléments clés de la Déclaration) ; la communication et l'information du public (notamment la diffusion d'une version «conviviale » de la Déclaration énonçant en langage simple les engagements qu'elle contient) ; et l'engagement de la société civile (par exemple en collaborant avec des réseaux essentiels). Le Comité des Organismes coparrainants exercera un suivi régulier des progrès obtenus dans chacun de ces domaines.

• Exercer un suivi des progrès – les buts et objectifs de la Déclaration d'engagement

L'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement, notamment l'identification d'une série d'indicateurs clés devant servir à mesurer les progrès de sa mise en œuvre, a constitué une des priorités de l'ONUSIDA au cours des six derniers mois. En mettant ce cadre au point, on s'est efforcé d'y faire figurer un grand nombre de concepts afin de fournir une image correcte des progrès accomplis tout en le gardant suffisamment simple pour qu'il puisse être utilisé chaque année dans tous les pays. En outre, les indicateurs sélectionnés s'inspirent de ceux que les pays utilisent déjà pour effectuer leurs mesures. Il est clair que tous les indicateurs ne pourront être appliqués dans tous les pays et que certains pays se fonderont sur d'autres indicateurs adaptés à leurs situations spécifiques.

• Le processus d'élaboration des indicateurs

Le processus d'élaboration des indicateurs s'est déroulé selon un certain nombre d'étapes importantes faisant appel, pour s'en inspirer, aux compétences de plusieurs partenaires :

- En octobre 2001, le Secrétariat de l'ONUSIDA a mis au point le cadre de l'UNGASS en collaboration avec un groupe de consultants en suivi et évaluation. Le projet de cadre a ensuite été soumis au Groupe de travail des Coparrainants pour l'évaluation (CEWG) afin qu'il apporte sa contribution.
- En novembre 2001, des discussions sur le projet de cadre se sont déroulées lors de la réunion du Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG), qui s'est tenue à Lausanne (Suisse) et à laquelle ont participé des organismes bilatéraux et multilatéraux ainsi que des experts provenant d'instituts universitaires.
- En février 2002, le cadre a été encore affiné et il a fait l'objet de discussions avec les partenaires de l'ONUSIDA (y compris avec des partenaires nationaux tels que les directeurs de programmes nationaux de lutte contre le SIDA et des experts en évaluation) au cours d'un atelier sur le renforcement du suivi et de l'évaluation des programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA dans le contexte d'une riposte élargie qui s'est tenu à Dakar (Sénégal).

- En avril 2002, le cadre a été à nouveau discuté par le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG) lors d'une réunion à Washington, D.C., au cours de laquelle 19 indicateurs ont été adoptés (Annexe 1).

Tout au long de ce processus une étroite collaboration s'est instaurée et des efforts ont été déployés en vue d'élaborer des indicateurs pour les Objectifs de Développement pour le Millénaire. Ces actions continueront dans les mois à venir et l'on s'efforcera de réduire autant que possible le travail nécessaire à la présentation des rapports au niveau des pays.

Les paragraphes qui suivent décrivent les indicateurs mis au point pour la Déclaration d'engagement de l'UNGASS ainsi que les procédures de présentation des rapports.

• Indicateurs proposés

Un certain nombre d'indicateurs ont été élaborés aux niveaux mondial et national. Cinq indicateurs clés ont été identifiés au **niveau mondial** en vue de mesurer les progrès réalisés dans la mobilisation de ressources, l'élaboration de politiques publiques et le plaidoyer relatifs à l'épidémie de VIH/SIDA. Les mesures seront effectuées chaque année grâce à des enquêtes sur le flux des ressources, des examens sur documents ainsi que des estimations qualitatives.

Les indicateurs du **niveau national** sont divisés en trois catégories. La première s'attache à l'*action* au niveau des pays et s'efforce de mesurer les progrès réalisés par chaque gouvernement dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la répartition des ressources. En ce qui concerne les politiques, les progrès sont mesurés à l'aune d'un indice national composite englobant la stratégie de développement, la prévention, les droits de la personne ainsi que les soins et le soutien. On calcule cet indice en faisant la somme des résultats obtenus dans chacun des domaines considérés. Ces mesures seront effectuées au moyen d'estimations annuelles par pays auxquelles viendront s'ajouter tous les trois ans une étude qualitative approfondie. Les progrès réalisés dans la répartition des ressources seront mesurés par le biais d'enquêtes sur le flux des ressources menées par l'ONUSIDA tous les deux ans en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires.

Les indicateurs identifiés au niveau des *programmes* nationaux tendent à assurer le suivi des progrès dans neuf secteurs : les connaissances qu'ont les jeunes en matière de VIH/SIDA; l'utilisation de préservatifs par les jeunes ; les politiques et les programmes relatifs au VIH/SIDA sur le lieu de travail; l'éducation concernant l'aptitude à se protéger contre le VIH/SIDA; l'adoption comportement à moindres risques par les consommateurs de drogues injectables ; la prise en charge des patients souffrant d'infections sexuellement transmissibles ; la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (TME); les traitements; et l'atténuation des effets de l'infection. Ces indicateurs ne sont pas forcément valables pour tous les pays, mais ils le sont pour ceux où l'épidémie est généralisée. Les pays où l'épidémie est concentrée ou peu active peuvent opérer une sélection parmi les indicateurs proposés ou se fonder sur d'autres indicateurs reflétant leurs situations spécifiques. Afin d'effectuer le suivi des progrès, des enquêtes seront menées auprès de la population, soit générale, soit de groupes particuliers, ainsi que sur les lieux de travail, dans les services de santé et dans les écoles. Il s'agira soit d'enquêtes de longue durée à objectifs polyvalents, telles que les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) de l'UNICEF ou d'enquêtes spécialement conçues pour le cas traité. Un modèle d'enquête destinée à mesurer les indicateurs d'un programme national est également en préparation. On s'attend à ce que les groupes thématiques des Nations Unies, les organismes bilatéraux et d'autres partenaires soutiennent ce modèle dès qu'il sera opérationnel.

L'impact des efforts nationaux sera mesuré au moyen de deux indicateurs. Le premier se concentrera sur la prévalence du VIH parmi les jeunes et le second sur le pourcentage de nourrissons nés infectés par le VIH de mères elles-mêmes infectées. Les données provenant de la surveillance sentinelle du VIH ainsi que les estimations fondées sur le rayon d'action du programme serviront de base pour déterminer la prévalence du VIH chez les jeunes et les nouveau-nés.

• Notification des progrès

La Déclaration d'engagement demande qu'« au moins une journée entière pendant la session annuelle de l'Assemblée générale » soit consacrée «à l'examen d'un rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements énoncés dans la présente Déclaration, et à un débat sur ce rapport, afin de cerner les problèmes et de déterminer les contraintes et de recommander les mesures qui permettront de continuer de progresser » (paragraphe 100). Afin de répondre à cette demande, les pays seront priés de faire rapport sur les progrès réalisés au regard des indicateurs. Pour ce faire, les gouvernements souhaiteront peut-être procéder périodiquement à des évaluations nationales (comme indiqué au paragraphe 94 de la Déclaration d'engagement). Une synthèse des données reçues sera publiée dans le rapport annuel présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général comme indiqué dans le paragraphe mentionné ci-dessus.

Les indicateurs pour 2002 n'étant pas encore prêts, un questionnaire a été envoyé à tous les gouvernements afin de réunir les informations devant paraître dans le premier rapport, qui sera présenté à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale en septembre 2002. Ces informations constitueront une base de données et refléteront les premiers progrès réalisés dans le sens des objectifs posés pour 2003 et 2005.

Mais la mesure de ces indicateurs ne devraient pas apparaître exclusivement, ou même principalement, comme reliés à la demande de notification annuelle. Leur raison d'être consiste à contribuer à l'amélioration des programmes nationaux de lutte contre le SIDA. Pris ensemble, ils constituent un aperçu complet et pratique des atouts et des faiblesses d'un programme et mettent en lumière les domaines qui requièrent une plus grande attention et/ou nécessitent un appui particulier.

Sur la base des expériences enregistrées durant les premières années, les indicateurs seront affinés afin de leur permettre d'atteindre une plus grande efficacité au service de leur objectif.

Tableau 1. Quatre domaines clés d'action liés à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement

Domaine d'action	Activités spécifiques
I. Plaidoyer et organes directeurs 1. Adoption par le plus grand nombre possible d'organismes des Nations Unies de résolutions/décisions mentionnant explicitement la suite qui sera donnée aux dispositions de 1 'UNGASS	Etablissement d'un plan stratégique par rapport aux organes directeurs
Les conférences mondiales et régionales traitent du suivi à donner aux dispositions de l'UNGASS Un rapport annuel sur la mise en	 Compilation et maintien d'une liste des principales conférences et réunions Une stratégie liée à chacun de ces événements est définie en collaboration avec les partenaires concernés Résolution de procédure adoptée par la 56e session de
œuvre de la Déclaration d'engagement est préparé à l'intention de l'Assemble générale des Nations Unies	l'Assemblée générale des Nations Unies (mars 2002) déclarant qu'un premier rapport exhaustif sera présenté à la 57e session (septembre 2002) Premier rapport substantiel sur les progrès réalisés dans la mise
	en œuvre de la Déclaration d'engagement préparé à l'intention de la 57e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Octobre 2002) • Soutien apporté aux pays pour la conduite de leurs enquêtes
II. Orientations normatives et	nationales Coordination avec la société civile (sur le plan mondial et national) en vue de coordonner les informations
soutien opérationnel 1. Le VIH/SIDA défini en tant que priorité absolue des Equipes pays des Nations Unies travaillant dans les pays et régions gravement touchés ou vulnérables à l'épidémie	 Lettre du Secrétaire général à tous les Coordonnateurs résidents (juillet 2001) Lettre du Directeur exécutif de l'ONUSIDA et du Directeur exécutif du FNUAP (en sa qualité de Président du COC) à tous les présidents des groupes thématiques (juillet 2001) Note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le Développement à tous les Coordonnateurs résidents (Août 2001) Lettre du Secrétaire général des Nations Unies aux Coordonnateurs résidents d'Asie (Novembre 2001)
2. Elaboration d'une stratégie globale pour la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement	 Etude de stratégies analogues mises au point pour d'autres Déclarations. Tracer les grandes lignes de la stratégie opérationnelle en consultation avec un grand nombre de partenaires. Rédaction d'un projet de stratégie à soumettre aux partenaires. Diffusion de la stratégie et surveillance de son utilisation
3. Application et mesure des indicateurs de l'UNGASS dans tous les pays	 Rédaction d'indicateurs préliminaires en consultation avec les Coparrainants et d'autres partenaires et en coordination avec le processus d'Objectifs de Développement pour Millénaire Validation en consultation avec les programmes nationaux de lutte contre le SIDA Elaboration d'un plan visant à diffuser largement les indicateurs dans les pays, accompagnés d'une note d'orientation concernant

	leur utilisation et leur application		
III. Communication et information	11		
du public			
1. Diffusion d'une version conviviale de	• Elaborer et diffuser une version conviviale de la Déclaration		
la Déclaration d'engagement à un large	d'engagement		
public	Créer une affiche résumant la Déclaration d'engagement		
	Publier une brochure résumant la Déclaration d'engagement		
	Publier différentes brochures mettant en lumière différentes		
	parties de la Déclaration d'engagement		
2. Mise au point d'une stratégie globale	Etudier les événements clés et d'autres occasions où effectuer la		
de promotion de la Déclaration	promotion de la Déclaration d'engagement.		
d'engagement	Intégrer la Déclaration d'engagement dans le plaidoyer et les		
	stratégies de communications en faveur de la lutte contre le		
	VIH/SIDA (y compris celles menées par les Coparrainants et		
	d'autres partenaires)		
	Promouvoir et faire connaître largement des exemples de		
	meilleures pratiques d'utilisation et de promotion de la		
	Déclaration d'engagement au niveau national		
3. Relier la stratégie de communication	Mentionner la Déclaration d'engagement dans le matériel		
du Fonds mondial à la Déclaration	promotionnel du Fonds mondial		
d'engagement	Décrire explicitement les liens entre le Fonds mondial et la		
	Déclaration d'engagement		
IV. Engagement de la société civile			
1. Mise au point d'une stratégie globale	• Identification de 3 à 5 réseaux importants susceptibles de		
de large participation des groupes de la	collaborer à l'élaboration de la stratégie.		
société civile à la mise en œuvre des	• Mettre au point des stratégies secondaires afin de promouvoir les		
dispositions de l'UNGASS	objectifs et les sections de la Déclaration d'engagement		
	concernant les groupes particulièrement vulnérables		
2. Poursuivre l'élaboration du Guide de	• En suivre l'évolution et les effets		
Plaidoyer et Plan d'Action des NGO	 Fournir des ressources et un soutien aux organisations 		
pour la mise en œuvre des dispositions	conduisant cette initiative		
de l'UNGASS, le coordonner avec la			
stratégie décrite ci-dessus (point 1) et en			
assurer la promotion			
3. Participation de la société civile à la	• Faire participer les organisations et les réseaux importants à la		
présentation annuelle des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration	discussion à l'échelle mondiale du rapport présenté à la 57 ^e		
d'engagement à l'Assemblée générale	session de l'Assemblée générale des Nations Unies		
des Nations Unies	Identifier 4 à 5 pays où la société civile participe aux Marchanismes de partification et de grandille participe aux Marchanismes de participe aux et de grandille participe aux et de gra		
des radons ones	mécanismes de notification et de surveillance nationales utilisé		
4. Renforcement à tous les niveaux des	comme modèle dans d'autres pays		
réseaux de personnes vivant avec le	Fournir un soutien à l'élaboration d'une stratégie globale de suivi		
VIH/SIDA afin de stimuler la riposte au			
VIII/SIDA ann de sumuler la riposte au VIH/SIDA	Aider à identifier des ressources permettant de financer la stratégie		
111/01/11	stratégie		

Annexe I Liste provisoire des principaux indicateurs UNGASS

	Calendrier de	
Indicateurs	présentation	Méthode de récolte
	des rapports	des données

Action au niveau mondial

1.	Montants dépensés par les donateurs internationaux pour la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays en développement et les pays en phase de transition	Annuel	Etude des flux de ressources
2.	Montants consacrés par les pouvoirs publics à la recherche et à la mise au point de biens publics à l'échelle mondiale, y compris les vaccins et les microbicides	Annuel	Etude des flux de ressources
3.	% d'entreprises multinationales et privées présentes dans les pays en développement qui mettent en œuvre des politiques et des programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail	Annuel	Examen sur documents
4.	% d'organisations internationales de développement ayant intégré la lutte contre le VIH/SIDA dans leurs programmes de coopération	Annuel	Examen sur documents
5.	Documentation annuelle du plaidoyer de haut niveau en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA à l'échelle mondiale et régionale	Annuel	Estimation qualitative et examen sur documents

Action au niveau national

1.	Indice composite des politiques nationales (voir page 5)	Tous les 2 ans	Questionnaire d'analyse nationale
2.	Montants consacrés par les pouvoirs publics à la lutte contre le VIH/SIDA	Tous les 2 ans	Etude des flux de ressources

Programme national

1. % de jeunes de 15 à 24 ans capables d'identifier les	Tous les 4 à 5	Enquête auprès de la
moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH et de rejeter les idées fausses sur la transmission	ans	population
du VIH* (Objectif: 90% d'ici 2005; 95% d'ici		
2010)		

2.	% de jeunes de 15 à 24 ans déclarant l'utilisation d'un préservatif lors d'une relation sexuelle avec un partenaire non régulier	Tous les 4 à 5 ans	Enquête auprès de la population
3.	Proportion d'enfants orphelins et non orphelins scolarisés de 10 à 14 ans *	Tous les 4 à 5 ans	Enquête auprès de la population
4.	% d'écoles dont les enseignants ont reçu une formation sur l'éducation relative au VIH/SIDA s'appuyant sur les aptitudes de vie et qui ont prodigué cette éducation au cours de la dernière année scolaire	Tous les 2 ans	Enquête dans les écoles et examen du programme d'enseignement
5.	% de grandes sociétés ou entreprises qui mettent en œuvre des politiques et des programmes de prévention et de soins liés au VIH/SIDA	Tous les 2 ans	Enquête sur les lieux de travail
6.	% de consommateurs de drogues injectables ayant adopté des comportements réduisant le risque de transmission du VIH	Tous les 2 ans	Enquête spécifique
7.	% de patients des services de santé souffrant d'IST et recevant un diagnostic, un traitement et des conseils appropriés	Tous les 2 ans	Enquête dans les services de santé
8.	% de femmes séropositives se présentant aux dispensaires prénatals et recevant un traitement complet aux ARV en vue de la prévention de la transmission mère-enfant	Tous les 2 ans	Enquête dans le s services de santé et suivi du programme
9.	% de personne souffrant d'infection avancée par le VIH et recevant un traitement aux ARV	Tous les 2 ans	Suivi du programme

Analyse d'impact

1.	% de jeunes femmes enceintes de 15 à ans qui sont séropositives au VIH* (Objectif: 25% de réduction dans les pays les plus touchés d'ici 2005; 25% de réduction dans le monde d'ici 2010)	Tous les 2 ans	Surveillance sentinelle du VIH
2.	% de nourrissons nés infectés par le VIH de mères elles-mêmes infectées (Objectif : 20% de réduction d'ici 2005 ; 50% de réduction d'ici 2010)	Tous les 2 ans	Estimation basée sur la couverture du programme

^{*}Objectifs de Développement pour Millénaire

Indice composite des politiques nationales

(Indicateur #1 des indicateurs d'action nationale)

A. Elaboration des stratégies

Le pays a intégré la lutte contre le VIH/SIDA dans son plan de développement général.

Le pays dispose d'un organe fonctionnel, national et multisectoriel de gestion et de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA.

Le pays dispose d'un forum secteur public/secteur privé régissant l'interaction entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile

Le pays dispose d'un forum de coordination des organisations de la société civile.

Le pays a évalué l'impact socio-économique du VIH/SIDA et mis au point des stratégies multisectorielles spécifiquement consacrées aux jeunes et aux travailleurs.

Le pays dispose d'une stratégie pour la lutte contre le VIH/SIDA parmi les fonctionnaires en tenue, notamment les forces armées et la protection civile.

B. Prévention

Le pays dispose d'une politique en matière d'éducation pour la santé reproductive et sexuelle à l'intention des jeunes.

Le pays dispose d'une politique et de programmes de prévention visant la promotion et la protection de la santé des groupes présentant un taux élevé ou en augmentation d'infection par le VIH.

Le pays dispose d'une politique et de programmes de prévention à l'intention des migrants et des travailleurs itinérants.

Le pays dispose d'une politique d'expansion de l'information, de l'éducation et de la communication sur le VIH et d'accès aux biens essentiels.

Le pays dispose d'une politique de réduction de la transmission mère-enfant.

C. Droits de la personne

Le pays dispose d'une législation, de règlements et/ou d'autres mesures pour éliminer toutes les formes de discrimination contre les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Le pays dispose d'un cadre juridique et politique visant la protection des droits des travailleurs vivant avec le VIH/SIDA ou affectés par la maladie sur leur lieu de travail.

Le pays dispose d'une politique de promotion des droits des femmes et des jeunes filles affectées par le VIH/SIDA ou vulnérables à l'infection.

D. Soins et soutien

Le pays dispose de règlements assurant que les protocoles de recherche devant aboutir à des traitements liés au VIH/SIDA seront évalués par un comité d'éthique indépendant.

Le pays a passé en revue ou révisé les politiques et pratiques pharmaceutiques nationales concernant les médicaments antirétroviraux et d'autres médicaments liés au VIH/SIDA.

Le pays dispose d'une politique de renforcement des systèmes de santé, notamment en ce qui concerne la fourniture de médicaments liés au VIH/SIDA.

Le pays dispose d'une politique de renforcement des systèmes de santé, notamment en ce qui concerne la fourniture de médicaments liés au VIH/SIDA.

Le pays dispose d'une politique de prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables.